

Trois cents antennes y sont en fonction. La plupart des Genevois en ont une près de chez eux. Entre les opérateurs et leurs opposants, c'est devenu une bagarre juridique.

Si vous habitez dans une zone urbaine, il y a de fortes chances que vous ayez une antenne 5G près de chez vous. Malgré le moratoire voté au Grand Conseil genevois et le gel des autorisations de construire décrété par le Conseil d'État, leur nombre a crû de manière exponentielle depuis que les opérateurs de téléphonie mobile ont lancé leurs réseaux il y a presque deux ans.

Le canton de Genève compte actuellement 658 antennes ou groupes d'antennes de téléphonie mobile, toutes technologies confondues (2G, 3G, 4G et 5G), dont 301 peuvent émettre de la 5G. L'infographie ci-contre montre que le maillage du réseau n'épargne - pour l'instant - que certaines régions rurales. Pour voir, avec plus ou moins de précision, les antennes situées à proximité de votre domicile, la «Tribune de Genève» publie une carte interactive sur son site internet.

Mais le cas de Genève est un caillou dans la chaussure des opérateurs, qui ont porté le débat sur le terrain judiciaire. Par une union sacrée rare dans le monde très concurrentiel des télécommunications, les trois opérateurs nationaux - Swisscom, Sunrise et Salt - ont déposé l'été dernier un recours conjoint contre la modification de la loi sur les constructions et les installations diverses votée par le Grand Conseil en février 2020. Le parlement genevois veut les obliger à demander une autorisation de construire non seulement pour installer une nouvelle antenne, mais également pour en modifier une existante afin de l'adapter à la 5G.

Recours systématiques

La justice ne s'est pas encore prononcée sur le fond, mais en septembre, elle a accordé l'effet suspensif aux opérateurs. Ceux-ci peuvent donc aller de l'avant, en continuant à rendre leurs antennes 4G compatibles à la 5G, ce qui n'est pas soumis à autorisation tant que le rayonnement du dispositif n'augmente pas. Si c'est le cas, en revanche, il faut avoir le feu vert du Département du territoire, de même que pour installer une nouvelle antenne. Or, l'État donne systématiquement une réponse négative qui est systématiquement attaquée par un recours des opérateurs. Ceux-ci n'arrêtent d'ailleurs pas de déposer de nouvelles demandes d'autorisation. Il y en avait 123 en suspens à la fin de 2020.

De leur côté, les opposants à la 5G, dont les associations «Quartiers collaboratifs» et «5G moratoire pour la Suisse» sont les fers de lance à Genève, s'efforcent de mettre des bâtons dans les roues de Swisscom et consorts. «Nous épiluchons tous les jours la Feuille d'avis officielle pour trouver les demandes d'autorisation de construire d'antennes de téléphonie mobile», confie Ghislaine Jacquier, présidente de la seconde association.

«Après avoir consulté les dossiers au département pour vérifier qu'il s'agit de la 5G, nous placardons dans les quartiers concernés des affichettes informant les riverains de ces projets d'antennes, afin qu'ils puissent faire opposition s'ils le veulent.» Les affichettes signalent même le délai légal pour cela. «Depuis septembre 2019, nous avons traité près de 90 mises à l'enquête sur tout le territoire genevois, et plus de 14'000 personnes ont déjà signé des pétitions contre ces projets.» De plus, les deux associations ont demandé en décembre à être partie prenante dans les procédures de recours des opérateurs contre le Département du territoire, afin d'avoir leur mot à dire. Des communes en auraient fait de même.

Christian Neuhaus, porte-parole de Swisscom, estime que le Grand Conseil genevois va trop loin: «Sa loi nous obligerait à demander une autorisation même pour une simple modification de logiciel. Or, nous faisons des centaines de mises à jour tous les mois. Si nous devions à

chaque fois obtenir une autorisation, ce serait très compliqué.» Selon lui, la 5G est essentielle pour répondre à l'augmentation du trafic de données, qui a crû de 29% en 2019. «Tout blocage a aussi un impact sur la 4G car elle utilise les mêmes types de fréquences que la 5G. C'est comme une autoroute où le trafic ne cesse d'augmenter : si vous n'ajoutez pas une nouvelle voie, il y a des embouteillages.»

Et de confier que c'est à Genève que la résistance à la 5G est la plus forte: «Il risque d'y avoir des problèmes de capacité du réseau, y compris pour la 4G. Nous prenons au sérieux les inquiétudes soulevées par le déploiement de la 5G, mais celui-ci se fait toujours dans le respect des valeurs limites de rayonnement, qui sont plus strictes que dans les pays voisins.»

L'intérêt public prime

Dans le cadre de la procédure judiciaire, le Grand Conseil s'est opposé à la restitution de l'effet suspensif. Dans l'argumentaire, le président François Lefort explique que rendre obligatoire une demande d'autorisation pour modifier une antenne permettra aux riverains de recourir le cas échéant. Mais il est précisé que si les modifications de logiciel ne changent pas le rayonnement de l'installation, il ne sera en principe pas possible de contester une autorisation.

Ce qui est redouté avec cet effet suspensif, c'est que les opérateurs puissent continuer d'étendre leur réseau, «ce qui aurait pour effet de porter gravement et de manière irréversible atteinte aux intérêts publics que la loi veut justement protéger.» Or, pour le Grand Conseil, ceux-ci prévalent sur les intérêts privés et commerciaux des opérateurs.

Le conseiller d'État Antonio Hodgers, qui a décrété le gel des autorisations de construire, s'avoue frustré de se voir ainsi mis devant le fait accompli : «Les opérateurs ne respectent pas le temps du débat démocratique et scientifique. Mais le moratoire a quand même suspendu l'installation de nouvelles antennes 5G dans le canton ainsi que l'augmentation de puissance de rayonnement des antennes 4G modifiées.»

Avant de dégeler les autorisations de construire, le magistrat attend que la Confédération publie ses aides à l'exécution, ce qui devrait être fait prochainement. «Ce document attendu depuis longtemps nous donnera enfin le mode d'emploi pour contrôler que les antennes respectent les valeurs limites, car c'est techniquement plus compliqué que pour la 4G, relève-t-il. Les cantons ont été irrités de voir qu'on accordait les concessions pour la 5G avant de publier ce texte indispensable à sa mise en œuvre.»